

OBJET

**REDIMENSIONNEMENT DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
ROCADE DE L'OASIS - MONTGAILLARD
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PICO OCEAN INDIEN**

Un marché de travaux d'un montant TTC de 318 226,16€ a été passé avec l'entreprise PICO Océan Indien pour l'exécution de travaux de redimensionnement de réseau d'assainissement pluvial sur la rocade de l'Oasis à Montgaillard, et ce, conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 06/5-17 en date du 11 septembre 2006.

Pendant l'exécution de ce marché, il a été convenu contradictoirement d'adapter et de compléter certains postes du cadre de bordereau de prix, et ce, compte tenu de sujétions imprévues et de modifications à apporter aux travaux.

Ces modifications, dont les détails sont précisés dans le projet d'avenant joint concernent des prestations, d'une part, de raccordement en eaux pluviales non prévues au DCE (le chantier a révélé l'état défectueux de branchements en EP à reprendre au droit de certains riverains), et d'autre part, de terrassement en terrain difficile à réaliser manuellement ; ce qui a pour effet, comme mentionné ci-après, de générer des plus et moins values :

- Montant HT des plus values : 27 751, 45€
- Montant HT des moins values : 18 360, 37€

Je vous demande d'approuver - conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics concernant les avenants - le projet d'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise PICO Océan Indien, cf. art. 14.5 du Code des Marchés Publics, qui a pour conséquence d'augmenter le montant initial TTC du marché de 10 189, 32€, (montant global TTC du marché porté à 328 415, 48€ ; soit une augmentation de 3,20%).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René Paul VICTORIA



OBJET

**REDIMENSIONNEMENT DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
ROCADE DE L'OASIS - MONTGAILLARD
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PICO OCEAN INDIEN**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Département et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le Chapitre 23 / Article 23-15 du BP 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-17 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**


ARTICLE 1


Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise PICO Océan Indien pour l'exécution de travaux de redimensionnement de réseau d'assainissement pluvial sur la rocade de l'Oasis à Montgaillard, portant le montant global des travaux de 318 226,16€ à 328 415, 48€.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer cet Avenant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**REDIMENSIONNEMENT DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
ROCADE DE L'OASIS
MONTGAILLARD**

- AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX -

Entre d'une part :

La Commune de Saint-Denis, maître d'ouvrage, représentée par Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Denis

Et d'autre part :

Le titulaire du marché – la société PICO OCEAN INDIEN, représentée par M. Christophe HERVE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I – OBJET DE L'AVENANT ET JUSTIFICATIF

Le présent document a pour objet la régularisation par avenant des plus et moins values dans l'exécution des prestations du marché de travaux à prix unitaire.

Les travaux prévus au marché consistaient en :

- l'exécution des fouilles en tranchée pour pose de canalisation, d'eaux pluviales : 750 m3,
- fourniture de collecteurs et buse béton dn 100mm sur 228 ml,
- mise en œuvre de béton trottoir : 60 m3,
- réfection de chaussée en enrobé à chaud.

Compte tenu des aléas en cours de chantier, il a été convenu contradictoirement d'apporter des modifications au projet, celles-ci consistant principalement au raccordement EP des riverains (14 Ft) non identifié en cours de DCE au vu de l'état actuel du réseau, raccordement de deux avaloirs côté nord dans le nouveau réseau (2 Ft), et le terrassement en terrain rocheux réalisés manuellement (8 m3) à proximité de fourreaux PTT.

.../...

Les prestations non prévues et modifications au projet ont engendré des plus et moins values (cf articles).

ARTICLE II – ACTE D'ENGAGEMENT

Le montant toutes taxes comprises des travaux fixés à l'article 4 « Prix du marché » de l'acte d'engagement est 328 415,48€ TTC (Trois cent vingt huit mille quatre cent quinze euros et quarante huit centimes).

Le montant des travaux se décompose comme suit :

* montant initial HT du marché :	293 296,00 €
* montant des plues values :	27 751,45 €
* montant des moins values :	18 360,37 €
* montant hors taxe du marché après avenant n°1 :	302 687,08 €
* TVA 8,5%	25 728,40 €
	<hr/>
* montant TTC du marché après avenant n°1 :	328 415,48 €

Montant des travaux TVA inclus : Trois cent vingt huit mille quatre cent quinze euros et quarante huit centimes.

ARTICLE III – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

III-1 : ETAT DES PLUS ET MOINS VALUES

N°	Désignation	u	Qté	PU	Montant HT
II1	Fouilles en tranchée	m3	+219	34,42	7537,98
II2	Plus value pour fouilles à la main	m3	-28,25	64,79	-1830,32
II3	Plus value pour déblais rocheux	m3	-177,22	30,31	-5371,54
II4	Grave 0/80	m3	+22,22	39,77	804,15
III1	Buse béton dn 1000mm	ml	-22	291,80	-6419,6
IV1	Bordure T2	ml	-12,84	26,86	-344,88
IV2	Bordure CS1	ml	-46,84	27,26	-1276,86
IV4	Béton pour trottoir	m3	-3	169,39	-568,17
IV6	Grave 0/31 ⁵	m3	+7	39,06	+273,42
IV7	Scarification de chaussée	m2	-50	5,54	-277,00
IV8	Réfection de chaussée en bicouche	m2	-450	5,68	-2272,00
IV9	Enrobé à chaud	m2	+366	21,65	+7923,90
IV10	Raccordement des EP riverains	Ft	+14	488,00	+6832,00
IV11	Raccordement des avaloirs	Ft	+2	730,00	+1460,00
IV12	Terrassements rocheux manuels	m3	8	365,00	+2920,00

III-2 – RECAPITULATIF

Le montant des travaux supplémentaires se décompose comme suit :

* montant HT des plus values :	27 751,45 €
* montant HT des moins values :	<u>18 360,37 €</u>
* montant HT des travaux supplémentaires :	9 391,08 €
* TVA 8,5 % :	<u>798,24 €</u>
* montant TTC des travaux supplémentaires :	10 189,32 €

ARTICLE 4 – CONCLUSION

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Fait à Saint-Denis, le

L'entreprise PICO,

Le Maître d'Ouvrage,
L'Adjoint Délégué,